

l'enseignement des enfants malheureux, qui abandonnés sur la voie publique et privés de toute protection, offraient un spectacle attristant, et pouvaient devenir des êtres inutiles, nuisibles même, et des ennemis dangereux pour la société.

Cette proposition humanitaire du *Parnasse* a été immédiatement accueillie avec enthousiasme ; des secours bien-faisants du gouvernement, des communes, des sociétés philanthropiques et littéraires, et de généreux patriotes, ont permis à cette association de travailler activement. Ainsi la Commission centrale pour l'industrie lui a offert 1,000 fr., de plus une allocation annuelle de 2,000 fr. ; le ministre de l'instruction publique lui donne 300 fr. ; la commune d'Athènes 400 fr. ; le Syllogue pour la propagation des études grecques, 1,000 fr., et un certain nombre de particuliers des sommes importantes.

Ces cours, qui sont organisés le soir, pour ne pas empêcher les enfants de continuer leurs occupations journalières, portent le nom « d'École des enfants indigents » (Σχολαίον τῶν ἀπόρων νέων). La première école fut ouverte à Athènes en 1872, et les cours y furent faits de cinq à huit heures du soir. Une cinquantaine d'élèves furent inscrits d'abord, et deux membres du *Parnasse* leur enseignèrent à lire et à écrire. Mais bientôt ce nombre augmenta dans de telles proportions, qu'à la fin de l'année, on comptait plus de 80 inscriptions, et l'année suivante 170 ; enfin, en 1876-77, 300. Un règlement spécial, composé en 1872, détermine l'organisation intérieure de ces écoles.

Le personnel enseignant se compose des membres du Syllogue et d'instituteurs *ad hoc*. L'article 3 prescrit l'enseignement des matières suivantes : lecture, écriture, arithmétique, morale, histoire ancienne et moderne de

